

**GRAND  
LAC**COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

---

**BUREAU DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 12 septembre 2019 à 18 heures,**  
**Au siège de GRAND LAC**

---

**Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)**

AIX-LES-BAINS	Dominique DORD	
AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
LA BIOLLE	Blandine BELLANCA	
LE BOURGET DU LAC	Marie-Pierre FRANCOIS	Pouvoir de Jean-Marc DRIVET
BRISON SAINT INNOCENT	Jean-Claude CROZE	
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Nicole FALCETTA	
CHANAZ	Yves HUSSON	
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	Pouvoir de Robert CLERC
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	
ENTRELACS	Bernard MARIN	Pouvoir de Christian REBELLE
ENTRELACS	Claude GIROUD	Départ après la 5 <sup>ème</sup> délibération
MOUXY	Gabrielle KOEHREN	
ONTEX	Jacques CURTILLET	
PUGNY-CHATENOD	Jean-Guy MASSONNAT	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	Denise DE MARCH	Pouvoir de Eudes BOUVIER
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	
VIONS	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
VOGLANS	Yves MERCIER	

**Absents excusés :**

BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET
CONJUX	Claude SAVIGNAC
GRESY-SUR-AIX	Robert CLERC
MERY	Eudes BOUVIER
LE MONTCEL	Jean-Christophe EICHENLAUB
MOTZ	Olivier BERTHET
SAINT OURS	Christian REBELLE
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Sylvie L'HEVEDER
TREVIGNIN	Gérard GONTHIER
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ
AIX-LES-BAINS	Corinne CASANOVA

**Autres présents non votants :**

Yves GRANGE	ENTRELACS
Christophe DERIPPE	ENTRELACS
Jean-François BRAISSAND	ENTRELACS
Régis DORMOY	Directeur général de CGLE
Frédéric GIMOND	Directeur Général des services
Laurent LAVAISSIERE	Directeur Général Adjoint des services
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Véronique MERMOUD	Directrice du pôle Aménagement
Christophe TOUZEAU	Directeur du pôle Eau
Eline QUAY-THEVENON	Assistante de direction



L'assemblée s'est réunie sur convocation du 5 septembre 2019 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 12 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 21 présents, et 25 votants (4 pouvoirs).



## DÉLIBÉRATION

N° : 8 Année : 2019  
Exécutoire le : 16 SEP. 2019  
Affichée le : 16 SEP. 2019  
Visée le : 16 SEP. 2019

### TOURISME

#### Office de Tourisme intercommunal (OTI) Aix les Bains Riviera des Alpes Demande de permis de construire pour les futurs locaux d'accueil

Monsieur le Président rappelle que l'OTI occupe actuellement les locaux des anciens thermes, sur la commune d'Aix-les-Bains.

Dans le cadre du projet de réhabilitation mené par la commune sur ce bâtiment, compte-tenu des travaux à venir, l'accueil du public comme l'administration de l'OTI doivent libérer les lieux au plus tard en juin 2020. L'accueil du public devrait revenir sur ce site parfaitement adapté à son activité, à l'issue des travaux.

S'agissant de l'administration, des locaux à usage de bureaux sont activement recherchés. Ils pourront quant à eux être définitifs.

Concernant l'espace d'accueil du public, deux espaces distincts vont être loués par l'Office de Tourisme Intercommunal, auprès de 2 propriétaires privés, dans la zone piétonne du Grand Passage à Aix-les-Bains (cf. plan de localisation en annexe) :

- Un local de 90 m<sup>2</sup> pour l'accueil du public, la billetterie, la boutique et un espace pour le personnel ;
- Un local de 68 m<sup>2</sup> pour le stockage de la documentation.

Le local de 90 m<sup>2</sup> va faire l'objet d'un réaménagement intérieur et d'un changement de destination (celui-ci étant actuellement un restaurant et devant être transformé en espace public). De plus, la porte d'entrée en façade doit être modifiée afin de permettre l'accès aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

Le local de 68 m<sup>2</sup> sera simplement équipé de rayonnages. Sa porte d'entrée sera éventuellement modifiée pour permettre l'accès des palettes de livraison.

Les travaux auront lieu entre janvier et mai pour permettre à l'OTI de déménager au plus tard en juin.

Pour cela, il convient d'autoriser Monsieur le Président à déposer des permis de construire pour ces deux locaux sur la parcelle cadastrée CD728 et faisant partie de la copropriété « Le Grand Passage ».

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport
- APPROUVE le relogement de l'OTI dans les locaux précités,
- AUTORISE Monsieur le Président à déposer le permis de construire nécessaire à l'aménagement des futurs locaux de l'OTI.

- Délégués en exercice : 32
- Présents : 20
- Votants : 24
- Pour : 24
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 12 septembre 2019

Le Président,  
Dominique DORD



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Office de tourisme intercommunal - demande de permis construire pour futur local d'accueil

---

**Date de transmission de l'acte :** 16/09/2019

**Date de réception de l'accusé de réception :** 16/09/2019

---

**Numéro de l'acte :** d2970 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20190912-d2970-DE

---

**Date de décision :** 12/09/2019

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine  
3.5. Autres actes de gestion du domaine public  
3.5.2. Autres